



cession partielle de part d'indivision

Par **AG83**, le **27/04/2023** à **20:45**

Bonjour, Nous possédons actuellement une maison(suite à une succession) à 2 en indivision. Chaque indivisaire possédant 50% de la maison, me serait-il possible de céder 80% de ces 50% à l'autre indivisaire?

Merci d'avance. Bien cordialement

AG83

Par **Visiteur**, le **27/04/2023** à **21:15**

Bonjour,

C'est à l'autre indivisaire qu'il faut poser cette question : est-il d'accord pour acheter et au prix que vous indiquez ?

Si oui, vous allez chez le notaire de votre choix et vous lui donnez toutes les infos pour établir l'acte.

Toutefois, on peut se poser la question de l'intérêt de cette transaction : pourquoi garder 10% et ne pas tout vendre à l'autre ?

Par **AG83**, le **27/04/2023** à **23:41**

Merci pour cette réponse. Je voudrais ne vendre que 80% tout simplement car l'autre indivisaire ne peut pas acheter plus (financièrement) et que cela suffit pour financer mon projet.